



VILLE DE CANNES

Département des Alpes-Maritimes



Ré-ensablement des plages

Notice environnementale

**TRAVAUX DE RE-ENSABLEMENT D'ENTRETIEN DES
PLAGES DE LA VILLE DE CANNES –
NOTICE ENVIRONNEMENTALE**

1. CONTEXTE	1
2. HISTORIQUE DES RECHARGEMENTS ET CAMPAGNE PROJETEE	1
3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE DE PROJET	2
4. INCIDENCES DES OPERATIONS DE RE-ENSABLEMENT	3
5. CONCLUSION	4
6. CARTOGRAPHIE	4

1. CONTEXTE

Depuis 2004, la ville de Cannes opère des rechargements annuels de ses plages littorales qui souffrent d'une érosion importante pendant les périodes hivernales, dans le but d'assurer un espace balnéaire de qualité pour les estivants.

Les apports de sables ont tantôt été réalisés :

- ▶ Par voie terrestre, les sables provenant de carrières et transportés par camions,
- ▶ Par voie nautique, les sables étant dragués sur des gisements identifiés de bas-fonds et rejetés sur les plages.

Depuis 2012, les ré-ensablements ne sont plus réalisés que par voie terrestre, le prélèvement de sables sous-marins ayant été abandonné suite aux revendications de la prud'homie de pêche cannoise quant aux possibles impacts des dragages sur les fonds marins (herbiers de Posidonies). A ce jour, la Ville de Cannes est en cours de réflexion pour la définition d'une solution anti érosion pérenne (géotextiles, épis, récifs ...) sur les plages de la Bocca et du Midi.

2. HISTORIQUE DES RECHARGEMENTS ET CAMPAGNE PROJETEE

Le tableau ci-dessous présente l'historique des volumes de sables rechargés depuis 2012

TRAVAUX DE RE-ENSABLEMENT DES PLAGES DU LITTORAL CANNOIS		
Volume de sable rechargé		
CAMPAGNE	Voie maritime	Voie terrestre
2012	16 000 m3	12 000 m3
2013	***	2 000 m3
2014	***	3 500 m3
2015	***	2 650 m3
2016	***	2 070 m3
2017	***	5 000 m3

La campagne de réensablement projetée pour 2018 concerne seulement les plages de la Bocca et du Midi (boulevard Jean Hibert et boulevard du Midi - Louise Moreau) et vise à recharger uniquement par voie terrestre un volume de sables de 9000 m³ maximum.

Les cartes en annexe de cette notice présentent :

- ▶ Le plan de situation illustrant l'emprise du projet (échelle 1 : 25 000),
- ▶ Le plan de projet comportant des photographies de l'état actuel des plages et illustrant les zones de rechargement prévues.

Les travaux de rechargement seront réalisés de nuit avec des camions de 30 tonnes sur une période de 2 mois environ entre avril et juin 2018. La mise en œuvre des sables se déroulera comme suit :

- ▶ Chargement des sables et transport par camions depuis leur lieu de stockage jusqu'aux plages,
- ▶ Déchargement des sables et régalinge par les engins.

Il n'y aura pas de phase d'exploitation, ces opérations ne représentant que des travaux ponctuels.

3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE DE PROJET

L'emprise de la zone de projet se situe au sein de :

- ▶ La ZNIEFF marine de type II « Golfe de la Napoule » (06003000), caractérisée par des faciès essentiellement sableux et un remarquable développement de l'herbier à *Posidonia oceanica* avec la présence par endroit de *Cymodocea nodosa* et *Zostera noltii*,
- ▶ La ZNIEFF marine de type I « Est du Golfe de la Napoule » (06003002), caractérisée par la présence de nombreux secs rocheux à partir de 20-25 m, relativement fréquentés par les pêcheurs (professionnels et amateurs) et les plongeurs sous-marins, et par la présence d'un nombre élevé d'espèces remarquables,
- ▶ Du site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule ».

L'emprise de la zone de projet se situe à proximité de :

- ▶ Les ZNIEFF marines de type II « Iles de Lérins » et « De la pointe de la Paule à la pointe de l'Aiguille »,
- ▶ Les ZNIEFF marines de type I « De la pointe Fourcade à la pointe Croisette » et « Iles de Lérins – Sud Saint Honorat »,
- ▶ Les ZNIEFF terrestres de type II « Plaine de la Siagne », « Rocher de Roquebilière », « Iles de Lérins » et « Estérel »,
- ▶ La réserve biologique de l'ONF de l'île de Sainte Marguerite,
- ▶ Le site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »,
- ▶ Les sites classés « Butte de Saint Cassien à Cannes », « Ouvrages couronnant le mamelon du Suquet », « Parties du DPM à Cannes », « Le massif de l'Estérel oriental », « Ile Sainte Marguerite et sa forêt » et « Ile de Saint Honorat ».

La troisième carte en annexe de cette notice présente les enjeux environnementaux cités au sein et à proximité de l'emprise du projet.

4. INCIDENCES DES OPERATIONS DE RE-ENSABLEMENT

Les dossiers précédemment déposés et faisant le bilan quant aux effets des campagnes de rechargement réalisées depuis 2004 ont conclu quant à l'absence d'incidences de ces opérations sur l'environnement.

Pour 2018, les opérations de rechargement projetées consisteront à étaler le sable sur les premières dizaines de mètres de plage émergée.

Leur impact sur l'environnement et la santé humaine peut être caractérisé comme suit :

- ▶ Le projet n'engendrera aucune incidence sur les ressources du milieu,
- ▶ Concernant le milieu naturel :
 - Les herbiers de posidonies ne seront pas impactés,
 - La biodiversité présente au sein des ZNIEFF marines couvrant la zone de projet ne sera ni perturbée ni dégradée,
 - L'environnement des ZNIEFF à proximité de l'emprise du projet ne sera pas impacté,
 - L'environnement de la réserve biologique de l'ONF de l'île Sainte Marguerite ne sera pas impacté,
 - L'environnement de la zone Natura 2000 à proximité de l'emprise du projet ne sera pas impacté.
- ▶ Le projet n'est concerné par aucun :
 - Risque technologique,
 - Risque naturel,
 - Risque sanitaire : la qualité sanitaire des sables fournis sera contrôlée pour chaque chargement de sable avant dépôt sur les plages, les sables non conformes ou présentant des risques vis à vis de la qualité sanitaires seront refusés.
- ▶ Concernant les commodités de voisinage :
 - Des nuisances sonores pourront être engendrées par les camions et engins de régalinge durant les opérations nocturnes de transport et de rechargement : néanmoins, le niveau sonore restera acceptable (60 à 80 dB), inférieur ou équivalent aux bruits de fond de la plage et du front de mer ; de plus, les zones de travaux ne seront pas situées à proximité immédiate des habitations,
 - Les opérations n'engendreront ni odeurs ni nuisances olfactives,
 - Les opérations n'engendreront pas de vibrations,
 - Des émissions lumineuses pourront provenir des camions et engins lors des travaux de nuit : néanmoins, les zones de travaux ne seront pas situées à proximité immédiate des habitations.
- ▶ Concernant les pollutions :
 - Des rejets de polluants dans l'air pourront provenir des camions et engins : néanmoins, il seront contrôlés et homologués,
 - Le projet n'engendrera aucun rejet hydraulique,
 - Le projet n'engendrera aucune production d'effluents ni de déchets.
- ▶ Concernant le patrimoine, le cadre de vie et la population :
 - Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager,
 - Le projet n'engendrera pas de modifications des activités humaines.

Le projet de ré-ensablement des plages du littoral cannois n'est pas cumulé avec d'autres projets connus.

5. CONCLUSION

Au vu des impacts très limités du projet de ré-ensablement des plages cannoises sur le milieu naturel et la santé humaine, au vu également du faible volume de sable projeté (9000 m³) et de la durée limitée du chantier (2 mois), ces opérations devraient donc être dispensées de la réalisation d'une étude d'impact.

6. CARTOGRAPHIE

Se reporter aux pages suivantes.



**Travaux de ré-ensablement
d'entretien des plages du
littoral de la ville de Cannes**

Plan de situation



Légende :
[Red box] Emprise du projet

0 0,5 1 Kilomètres

Forêt, © IGN/AN, © Google Earth
Date: Mars 2018



Ville de Cannes



**Travaux de ré-ensablement
d'entretien des plages du
littoral de la ville de Cannes**

Plan du projet

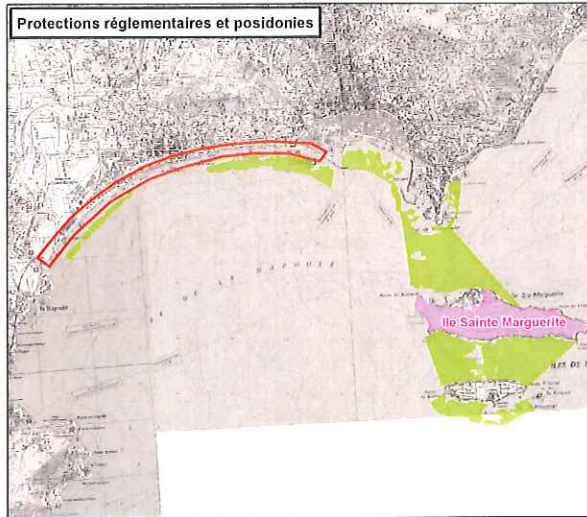
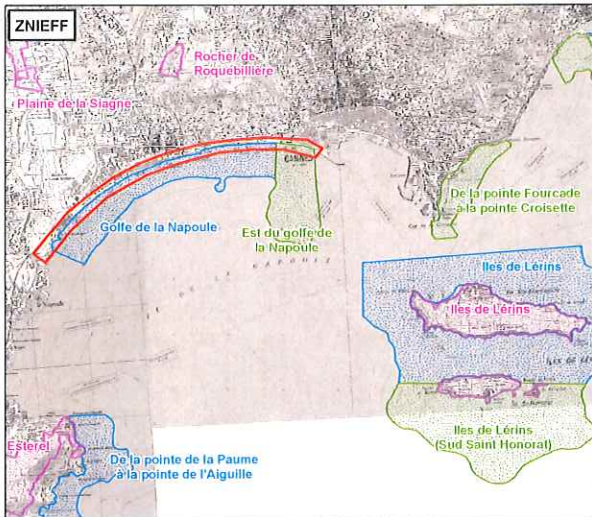


- Légende :**
- Emprise du projet
 - Zones à recharger en sable

0 0.5 1 Kilomètres

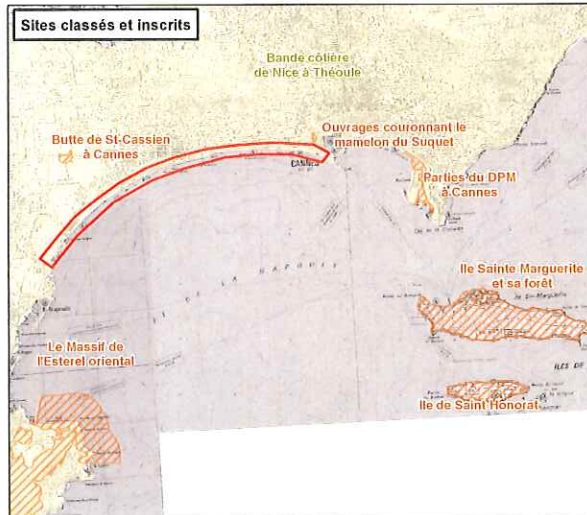
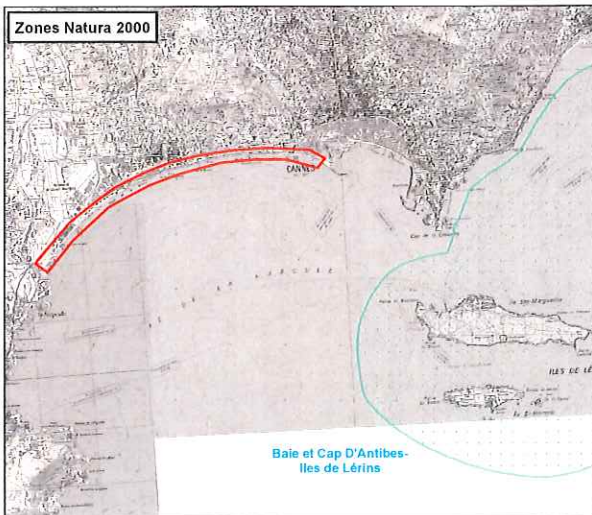
Fond : © Mapdata Google Earth
Date: Mars 2018





Travaux de ré-ensablement
d'entretien de plages du
littoral de la ville de Cannes

Enjeux environnementaux



- Légende :**
- Emprise du projet
 - ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)**
 - ZNIEFF terrestre de type 2
 - ZNIEFF marine de type 1
 - ZNIEFF marine de type 2
 - Protections réglementaires et posidonies**
 - Posidonies
 - Réserve biologique de l'ONF
 - Zones Natura 2000**
 - Directive Oiseau
 - Sites classés et inscrits**
 - Site inscrit
 - Site classé

0 1 2 Kilomètres

Source : SPERADIS
Fol. 104 F.14.01
Éch. Mars 2018

